

COMMUNE DE PROUZEL

80160



République Française
Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Canton d'Ailly sur Noye

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 22 avril 2025

Convocation : 7 avril 2025
Compte rendu du : 24 avril 2025

Etaient présents : Madame Nathalie PIZZAFERRI, Monsieur Pascal LENOIR, Monsieur Matthieu DACHEUX, Madame Josiane THIERRY, Monsieur Dominique BELLET, Monsieur Thibault DREUE, Monsieur Arnaud THIERRY, Madame Blanche de l'EPINE, Monsieur Yannick DECOSTER

Absents excusés : Monsieur Audouin de l'EPINE, Madame Béatrice VANHUSE, Madame Catherine DUCATEL donnant pouvoir à Madame Josiane THIERRY, Monsieur Olivier SAILLARD, Madame Caroline LECAT donnant pouvoir à Madame Nathalie PIZZAFERRI

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal LENOIR

La séance est ouverte à 18h30

.....
Rappel de l'ordre du jour :

- 1- Affectation du résultat
 - 2- Taux imposition 2025
 - 3- Révision de la répartition de facture de gaz entre le logement de la mairie et la mairie
 - 4- Révision du loyer de l'association pêche
 - 5- Réglementation cimetière et tarif concession
 - 6- Subventions aux associations 2025
 - 7- Autorisations d'effectuer des virements de crédits au budget M57
 - 8- Budget principal et budgets annexes
 - 9- Rémunération des heures supplémentaires
 - 10- Divers
-

1- AFFECTATION DU RÉSULTAT

Délibération n° 6/2025

Après avoir examiné le CFU (Compte Financier Unique) du budget principal (budget communal) lors de la réunion de conseil municipal en date du 4 mars 2025 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Constatant que le CFU fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 125 094.11 €

L'assemblée décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice excédentaire de : 125 094.11 €

Résultat antérieur reporté : 61 678.94 €

Solde d'exécution d'investissement : - 7 207.50 €

Restes à 0 €

Affectation en Investissement au 1068 : 7 207.50 €

Report en fonctionnement au R002 : 117 886.61 €

Report en investissement au D 001 : 7 207.50 €

Délibération n° 7/2025

Après avoir examiné le CFU (Compte Financier Unique) du budget EAU lors de la réunion de conseil municipal en date du 4 mars 2025 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Constatant que le CFU fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de : 5 923.62 €

L'assemblée décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice déficitaire de : 5 923.62 €

Résultat antérieur reporté : 18 386.67 €

Solde d'exécution d'investissement : 43 712.94

Restes à réaliser : 0 €

Affectation en Investissement au 1068 : 0 €

Report en fonctionnement au D 002 : 5 923.62 €

Report en investissement au R 001 : 43 712.94 €

2- TAUX IMPOSITION 2025

Délibération n° 8/2025

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles,

Les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Madame le Maire propose de maintenir les mêmes taux que pour l'année 2024.

Après discussion le conseil municipal accepte à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles 1636B sexies à 1636 B undecies et 1639A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

-Taxe habitation : 8.35 %

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.30 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 10.31 %

- Cotisation foncière des entreprises : 8.86 %

Après calcul le produit attendu est de 123 891 et sera inscrit au budget communal 2025 la somme 77 601 € au 73111 en recettes de fonctionnement.

CHARGE à Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre, via la plateforme « démarches simplifiées » l'état 1259, dûment complété et visé ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé de réception au titre du contrôle de légalité.

3- REVISION DE LA REPARTITION DE LA FACTURE DE GAZ ENTRE LE LOGEMENT DE LA MAIRIE ET LA MAIRIE

Délibération n°9/2025

Madame le Maire explique aux membres du conseil qu'à la suite d'une ancienne délibération, la facture de gaz de la mairie était divisée en deux entre la mairie et le logement locatif au-dessus de la mairie puisqu'il n'existe qu'une seule chaudière commune pour tout le bâtiment. Suite aux travaux d'extension, il y a quelques années, de la mairie avec cuisine et WC chauffés également, la surface des locaux de la mairie a été recalculé par rapport à la surface du logement.

Il est donc proposé maintenant de prendre en charge les 2/3 des factures de gaz pour la mairie et de facturer le 1/3 restant au locataire à compter de cette année. Comme il y a déjà eu une facture en début d'année 2025, une remise exceptionnelle avec le calcul ci-dessus sera appliquée sur la prochaine facture.

Néanmoins si la mairie venait à trouver une solution technique pour vérifier la consommation de gaz effective entre la mairie et le logement, le calcul serait mis à jour.

Après concertation, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.

4- RÉVISION DU LOYER DE L'ASSOCIATION PÊCHE

Délibération n°10/2025

Madame le Maire présente la demande du président de l'association de pêche concernant la baisse du loyer annuel. Elle rappelle que ce loyer avait été révisé en 2023 pour un montant de 2 000 euros, (délibération 24/2023). L'indexation du loyer s'effectue en fonction de la variation de l'indice de fermage annuel comme notifié dans le bail : en 2024 le loyer était de 2112.46 euros et en 2025 il doit être de 2222.93 euros.

Les membres du conseil ayant aussi demandé la répartition des adhérents de l'association de pêche, elle est de : 7 de Prouzel, 8 de Plachy et de 42 pour les extérieurs.

Après discussion, les membres du conseil décident de maintenir cette année le loyer 2025 à 2112.46 euros au même montant qu'en 2024.

L'indice de fermage restant applicable les années suivantes

5- REGLEMENTATION CIMETIERE ET TARIFS CONCESSIONS

A aujourd'hui, il reste au cimetière de Prouzel 38 places libres sur 357 places, sachant que sur ces 38, certaines places sont difficiles d'accès entre d'anciennes concessions. Les concessions sont vendues à perpétuité. Madame le Maire explique que la mairie devra dans un futur proche se renseigner, sur une réglementation de cimetière, sur la reprise de concessions anciennes, sur la possibilité de vendre les concessions pour 30 ans, ainsi que sur la possibilité de faire une extension du cimetière et peut être un jardin du souvenir.

Dans l'attente et au vu des demandes en augmentation ces dernières années, il est proposé au conseil de revenir sur la délibération 39/2022 du 5 juillet 2022 en fixant de nouveaux tarifs de concessions ainsi que de redéfinir les ayants-droits.

Pour rappel les tarifs actuels :

- 100 euros pour un emplacement de 2m x 1.5m à perpétuité
- 75 euros pour un emplacement de cave urne (moitié d'une place) à perpétuité
- 1000 euros pour une case de columbarium de 2 urnes à perpétuité
- 1500 euros pour une case de columbarium de 4 urnes à perpétuité

Une réflexion est demandée pour proposer les nouveaux emplacements restants exclusivement aux :

- personnes domiciliées ou ayant une résidence sur le territoire de Prouzel, quel que soit le lieu où elles sont décédées
- parents ou enfants directs, n'habitant pas Prouzel et souhaitant se rapprocher du membre de la famille déjà inhumé au cimetière.

Il est aussi précisé aux membres du conseil que le sol du cimetière étant de la craie des caveaux de 1 à 4 places peuvent être construits.

Le conseil devra se prononcer lors d'une autre réunion de conseil et le projet de réglementation de cimetière devra être démarrée.

6- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Délibération n° 11/ 2025

Madame le Maire propose de verser les subventions de l'article 65748 de la section de fonctionnement aux associations suivantes :

- 3 500 euros au Comité des fêtes
Cette subvention est détaillée comme suit :
 - 2 000 € de subvention
 - 1 500 € d'avance de frais concernant la fête du village
 - 50 € au Club des Aînés
Pour rappel, le voyage des aînés dès 65 ans est offert par la mairie. Les inscriptions des personnes de moins de 65 ans et extérieures à Prouzel étant payantes depuis 2023, les sommes sont à présent versées à l'ordre du Club des Aînés.
- | | |
|-------|---|
| 120 € | Les Doigts Agiles |
| 120 € | Association des parents d'élèves |
| 120 € | Chasse au marais |
| 120 € | Chasse en plaine |
| 120 € | Pêche |
| 120 € | ASPP |
| 80 € | Tennis club de la coulée verte |
| 80 € | Gym de Plachy |
| 80 € | Multisport Plachy |
| 80 € | UNC PLACHY |
| 80 € | Association Donneurs de Sang |
| 80 € | Pétanque |
| 800 € | Subvention Ecole RPI Plachy/Prouzel (délibération n° 4 /2025) |
| 200 € | Subvention course cycliste (délibération n°30 /2024) |

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

7- AUTORISATION D'EFFECTUER DES VIREMENTS DE CREDITS AU BUDGET M57
Délibération n° 12/2025

Vu la délibération n° 39/2021 en date du 14 septembre 2021, Madame le Maire rappelle qu'au 1^{er} janvier 2022 la nomenclature du budget communal passe de la M14 à la M57 par anticipation.

Aussi, sous cette nouvelle nomenclature, les virements de crédits entre chapitres sont de la compétence du Conseil Municipal et ouvre la possibilité de déléguer au Maire cette compétence.

Cette autorisation est limitée à 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections sauf pour le chapitre 012 (charges de personnel) et les articles spécialisés.

Ces mouvements ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces mouvements de crédits entre chapitres font l'objet d'une décision expresse du Maire qui doit être transmise au préfet pour être exécutoire et notifiée au comptable.

Madame le Maire doit en informer le conseil Municipal de ces mouvements de crédit lors de sa plus proche séance.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

8- BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 2025

BUDGET COMMUNAL M57 2025

Délibération n° 13/2025

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget COMMUNAL 2025

Section de fonctionnement

Dépenses : 437 655 euros

Recettes : 437 655 euros

Section d'investissement

Dépenses : 72 767 euros

Recettes : 72 767 euros

Les dépenses prévues à la section d'investissement représentent principalement :

- Divers travaux dans la commune : bateaux de trottoir, local communal derrière l'école, dos ânes, outillage et extincteurs ;
- Le reste correspond au remboursement de l'emprunt effectué pour la salle d'association ainsi que celui de l'achat du terrain NORIAP.

Les recettes d'investissement correspondent principalement :

- Remboursement de TVA sur travaux d'investissement 2024
- Les taxes d'aménagement
- L'excédent de fonctionnement de 2024, un virement de la section de fonctionnement, subvention amendes de polices du département et amortissements

Après en avoir délibéré, les membres du conseil adoptent à l'unanimité le budget COMMUNAL 2025

BUDGET EAU M49 2025

Délibération n° 14/2025

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget EAU 2025

Section de fonctionnement

Dépenses : 53 688 euros

Recettes : 53 688 euros

Section d'investissement

Dépenses : 58 998 euros

Recettes : 58 998 euros

Les dépenses prévues à la section d'exploitation représentent principalement :

- Interventions château d'eau et chez des particuliers ainsi qu'une recherche de fuites sur tout le réseau
- Les derniers versements à l'agence de l'eau des redevances effectives jusqu'en décembre 2024
- Le déficit d'exploitation 2024
- Les amortissements.

Les dépenses d'investissement correspondent principalement :

- Les amortissements de subvention d'équipement et des remplacements d'anciens compteurs d'eau.

Les recettes d'investissement représentent principalement :

- Les remboursements de TVA sur 2024
- Les amortissements
- Le résultat reporté 2024

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité le budget EAU 2025

BUDGET LOTISSEMENT 2025

Délibération n° 15/2025

Madame le Maire présente le budget LOTISSEMENT 2025

Section de fonctionnement

Dépenses : 216 606 euros

Recettes : 216 606 euros

Section d'investissement

Dépenses : 216 606 euros

Recettes : 216 606 euros

Le budget Lotissement consiste à la prévision de dépenses de frais d'études pour aménagements de terrain du site Noriap et divers frais.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité le budget lotissement 2025

9- REMUNERATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Délibération n° 16/2025

Depuis juin 2020, après la démission de Martine GAMAIN en qualité d'Agent d'entretien, Vu la difficulté à recruter une personne pour 4 h mensuelles, la Secrétaire de mairie a été sollicitée par le Maire pour effectuer 1 heure supplémentaire hebdomadaire pour l'entretien des bureaux de la mairie et la salle de conseil.

Depuis le mois de juin 2020, Madame Sophie DUEZ, SGM, effectue 4h supplémentaires mensuellement.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité.

10- **DIVERS**

- Nous accueillons 5 jours entre avril et mai, Pierre un stagiaire de l'IME qui travaille avec note agent communal. Merci de lui faire bon accueil.
- Un agent technique assistera Sylvain Treboutte dans son travail du 1^{er} juin au 31 aout à raison de 2 jours ½ par semaine soit 20h hebdomadaire.
- **AGENDA :**
 - 30 avril – don du sang à la salle polyvalente de Plachy-Buyon de 14h à 18h30
 - La commémoration du 8 mai sera à 9h50 au monument aux morts de Prouzel avec l'UNC suivie d'un verre de l'amitié à la mairie.
 - Tournois de pétanque les 1^{er} mai au stade, le 10 mai sur la coulée verte
 - Accueil des nouveaux habitants et des bébés de l'année le 17 mai (sur invitation)
 - Réderie de l'APE à Plachy-Buyon le 24 mai
 - JEUX INTERVILLAGES 15 juin au stade de Prouzel

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55

N. PIZZAFERRI	P. LENOIR	M. DACHEUX	J. THIERRY
---------------	-----------	------------	------------

D. BELLET	Y. DECOSTER	C. DUCATEL ABSENTE PROCURATION	T. DREUE	C. LECAT ABSENTE PROCURATION
-----------	-------------	--------------------------------------	----------	------------------------------------

A .DE L'EPINE ABSENT	B. DE L'EPINE	O. SAILLARD ABSENT	B. VANHUSE ABSENTE	A. THIERRY
-------------------------	---------------	-----------------------	-----------------------	------------